



23 octobre 2017

Excellence,

J'ai suivi le troisième cycle de l'examen périodique universel (EPU) de l'Algérie et salue votre engagement constructif et celui de votre gouvernement durant la 27^{ème} session du Groupe de travail de l'EPU qui s'est tenue début mai 2017.

Au vue de l'adoption récente par le Conseil des droits de l'homme, à sa 36^{ème} session, du rapport final de l'examen de l'Algérie, je vous écris pour donner suite à un certain nombre de thèmes abordés dans les deux rapports que mon bureau a préparé – la compilation sur l'Algérie et le résumé des soumissions des parties prenantes – auxquels il conviendrait de porter une attention particulière au cours des prochaines quatre années et demi qui nous séparent du prochain cycle EPU. Pour identifier ces thèmes, j'ai également pris en considération la présentation et les réponses apportées par l'Algérie, les recommandations et les déclarations faites par 101 pays, et les actions prises par l'Algérie pour mettre en œuvre les recommandations qui avaient été acceptées lors du deuxième cycle EPU. Ces thèmes couvrent un éventail de sujets qui sont énoncés en détail dans l'annexe jointe à cette lettre.

J'aimerais souligner deux développements qui ont été abordés durant l'examen de l'Algérie et qui sont particulièrement encourageants: la révision constitutionnelle de 2016 qui intègre des garanties relatives à la liberté d'opinion et d'expression, d'association, de réunion et de manifestation pacifique et qui a mené à la création du Conseil national des droits de l'homme; et les modifications apportées au Code pénal et notamment l'incrimination des violences domestiques et du harcèlement sexuel.

J'encourage l'Algérie à développer un plan d'action national relatif aux droits de l'homme afin d'obtenir des résultats concrets dans les domaines cités dans l'annexe et afin de faciliter la préparation par l'Algérie du quatrième cycle EPU qui se tiendra en 2022. La préparation d'un plan d'action national relatif aux droits de l'homme devrait se faire en consultation avec toutes les parties intéressées, en particulier les organisations

S.E. M. Ramtane Lamamra
Ministre des Affaires Étrangères et
de la Coopération Internationale
Algérie

de la société civile et, lorsque cela s'avère nécessaire, avec l'appui des organisations internationales et notamment du HCDH et d'autres entités onusiennes, sous la direction du coordonnateur résident des Nations Unies.

J'encourage également l'Algérie à renforcer ses mécanismes nationaux pour une mise en œuvre intégrale et l'établissement de rapports aux mécanismes internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme, conformément à ses obligations conventionnelles. Ces mécanismes devraient être en phase avec les préconisations contenues dans le guide pratique que mon bureau a publié en 2016 à ce sujet et qui est disponible à :

http://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR_PUB_16_1_NMRF_PracticalGuide.pdf.

Veillez noter que je compte partager mes conseils avec tous les États membres examinés dans le cadre de ce troisième cycle EPU, l'objectif étant d'aider les États membres à commencer rapidement la mise en œuvre des recommandations après l'examen. J'encourage fortement tous les États membres à soumettre un rapport volontaire de mi-parcours deux ans après l'adoption du rapport final. J'invite dès lors l'Algérie à soumettre un rapport de mi-parcours pour le troisième cycle d'ici septembre 2019.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport de 2017 sur l'activité de l'Organisation (A/72/1, paragraphe 98) : « *L'examen périodique universel auquel procède le Conseil des droits de l'homme entre maintenant dans un nouveau cycle, et chaque État Membre fera l'objet d'un troisième examen minutieux. Nous ferons en sorte d'accroître la pertinence, la précision et l'utilité des recommandations du Conseil, notamment en aidant davantage les États Membres à les appliquer, en collaborant plus étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies et en mettant en place des mécanismes d'établissement de rapports et de suivi afin de rapprocher l'examen périodique universel de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.* »

Je me réjouis à l'idée de discuter avec vous des moyens par lesquels mon bureau pourrait assister l'Algérie à prendre des mesures dans les domaines que j'ai identifiés.

Dans cette attente, j'ai l'honneur, M. le Ministre, de présenter à votre Excellence l'expression de ma très haute considération.

Zeid Ra'ad Al Hussein
Haut-Commissaire aux droits de l'homme

Annexe

Étendue des obligations internationales et coopération avec les mécanismes et organes internationaux de protection des droits de l'homme

- Envisager d'adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et répondre favorablement aux demandes de visites formulées par plusieurs titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, notamment le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et le Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association ;
- Ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels l'Algérie n'est pas encore partie, notamment la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Cadre national des droits de l'homme

- Continuer à mettre la législation en conformité avec la nouvelle Constitution et les dispositions des instruments internationaux des droits de l'homme et accélérer la mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles ;
- Veiller à ce que le Conseil national des droits de l'homme soit pleinement conforme aux Principes de Paris et poursuivre le renforcement de ses travaux.

Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

A. Questions touchant plusieurs domaines

Égalité et non-discrimination

- Redoubler d'efforts pour lutter contre la persistance de stéréotypes racistes et par le discours haineux parfois dirigé contre les Amazighs, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les ressortissants d'Afrique sub-saharienne ;
- Lutter contre les discriminations fondées sur la religion, le sexe, l'origine nationale ou ethnique, et l'orientation sexuelle ;
- Prendre des mesures pour dépénaliser les relations sexuelles entre personnes de même sexe entre adultes consentants et lutter contre les discours de haine et d'incitation à la violence contre la communauté LGBT.

Développement, environnement, entreprises et droits de l'homme

- Continuer à promouvoir un développement économique et social durable, améliorer progressivement le niveau de vie de la population et renforcer les efforts de développement dans les régions les plus défavorisées.

B. Droits civils et politiques

Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

- Continuer à commuer les peines des personnes condamnées à mort et maintenir le moratoire de fait sur l'application de la peine de mort, et prendre des mesures en vue de son abolition ;
- Mener des enquêtes approfondies et impartiales sur tous les cas d'exécution extrajudiciaire ou arbitraire et d'usage excessif de la force par les forces de sécurité.

Administration de la justice, y compris impunité, et primauté du droit

- Redoubler d'efforts pour mettre un terme à l'impunité, en particulier pour les cas de disparitions forcées, et garantir le droit à la vérité et à la justice.

Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique

- Garantir le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion et protéger les minorités religieuses contre la persécution ;
- Garantir l'exercice effectif du droit à la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression, et dépenaliser la diffamation ;
- Veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et autres militants puissent mener leurs activités légitimes sans rencontrer d'obstruction injustifiée et les protéger contre l'intimidation, le harcèlement et de la persécution.

Interdiction de toutes les formes d'esclavage

- Intensifier les efforts pour appliquer la loi réprimant la traite des êtres humains et pour mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains, et veiller à ce que les enfants victimes de la traite aient accès à la protection et à l'aide nécessaire.

C. Droits économiques, sociaux et culturels

- Intensifier les efforts visant à promouvoir l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels.

Droit au travail et droit à des conditions de travail justes et favorables

- Consacrer davantage d'efforts pour combattre le taux de chômage élevé parmi les femmes et les jeunes.

Droit à la santé

- Poursuivre les efforts pour assurer la réalisation du droit à la santé, notamment en réduisant les disparités régionales, en intensifiant les efforts pour réduire le taux de mortalité maternelle et néonatale, et en adoptant une politique publique en matière de santé sexuelle et procréative.

Droit à l'éducation

- Poursuivre les efforts en vue de garantir l'accès à une éducation de qualité pour tous, notamment dans les régions reculées, et prendre les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'éducation et lutter contre les abandons scolaires.

D. Droits de groupes ou de personnes spécifiques

Femmes

- Prendre des mesures pour modifier les dispositions du Code pénal et du Code de la famille qui sont discriminatoires à l'égard des femmes ;
- Continuer de lutter contre les violences faites aux femmes, notamment en adoptant une loi générale pour lutter contre les violences sexistes, en garantissant la mise en œuvre effective de la loi incriminant les violences domestiques, et en veillant à ce que les victimes aient accès à une protection et des voies de recours efficaces.

Enfants

- Garantir la protection des enfants contre toute forme de violence et de mauvais traitements ;
- Veiller à l'enregistrement systématique de tous les enfants nés dans le pays.

Personnes handicapées

- Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées, s'écarter du modèle médical, prendre des mesures pour lutter contre la stigmatisation sociale, les peurs, et les idées fausses dont sont victimes les personnes handicapées, et garantir aux enfants handicapés les mêmes chances que les autres enfants en matière d'éducation.

Minorités et peuples autochtones

- Intensifier les efforts pour reconnaître les exigences culturelles de la communauté Berbère ou Amazigh.

Migrants, réfugiés, et demandeurs d'asile

- Adopter un cadre législatif complet et des institutions administratives efficaces pour la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides ;



- Octroyer et reconnaître le statut de réfugié en accordant des documents officiels à toutes les personnes relevant du mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;
- Prendre des mesures en vue de dépenaliser la migration irrégulière et protéger les migrants contre les violences et les expulsions collectives.